

La Sidra

DE LA SEMAINE



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

NITSAVIM - VAYÉLEKH

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Nitsavim comporte certains des principes fondamentaux de la foi juive.

L'unité d'Israël : nous nous tenons tous devant D.ieu, depuis les chefs jusqu'aux puiseurs d'eau.

La Rédemption future : l'exil et la désolation seront suivis de la réunion de tous sur la terre de nos pères.

La pratique de la Torah : elle nous est accessible, elle est proche de nous et nous avons la capacité de nous y adonner.

Le libre-arbitre : devant nous sont la vie et le bien, la mort et le mal. Marchons dans les voies de D.ieu, gardons Ses commandements, choisissons la vie.

La Paracha Vayélè'h relate les événements du dernier jour de la vie de Moché sur cette terre. Il transfère sa gouvernance à Yehochoua et écrit un rouleau de la Torah qu'il confie aux Léviim afin qu'ils le conservent dans l'Arche de l'Alliance.

On y lit la Mitsva du Hakhel : au cours de la fête de Souccot, qui suit l'année de la Chemita, le Peuple entier se réunira au Saint Temple où le Roi lira la Torah.

La Paracha s'achève avec la prédiction que le peuple se détournera de D.ieu qui cachera Sa face mais également avec la promesse que les mots de la Torah ne seront pas oubliés par ses descendants.

Source de toutes les bénédictions

Chaque mois juif est précédé par un Chabbat désigné Chabbat Mevare'him, le Chabbat qui bénit le nouveau mois. À cette occasion, une prière spéciale est récitée afin de bénir le mois à venir. Cette tradition repose sur l'idée que le Chabbat est la source de toutes les bénédictions et qu'il accorde une bénédiction pour la semaine suivante. Le Chabbat précédant un nouveau mois accorde une bénédiction particulière pour l'intégralité du mois.

Le Chabbat qui précède un mariage, le marié est appelé à la Torah, car tant le Chabbat et la Torah sont tous deux des sources de bénédictions.

Il serait donc logique que le mois sacré de Tichri, marquant le début de la nouvelle année, soit béni lors du Chabbat précédent. Pourtant, la coutume veut que l'on ne bénisse pas le mois de Tichri durant ce Chabbat. Cette omission appelle une explication. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour justifier cette anomalie.

Suite en page 2

Edito

Quand le monde naît

Vivre au rythme du calendrier en ne le prenant pas comme un simple moyen de suivre le déroulement des jours mais bien comme un guide et un compagnon du service de D.ieu est toujours une expérience inspirante. De fait, il définit une architecture du temps, soulignant le sens que portent les moments qui passent, et nous donne ainsi la clé pour en tirer le meilleur. C'est ainsi que ce Chabbat, comme en prélude à Roch Hachana, arrive le 25 Elloul, et cette date n'est pas tout à fait comme les autres. En effet, nous le savons, Roch Hachana, le 1^{er} du mois de Tichri, correspond au sixième jour de la création, c'est-à-dire lorsque l'homme fut créé. Cela est bien sûr abondamment commenté : l'homme est à la fois le couronnement et le but de la création, il est logique que le décompte du temps soit fixé en fonction de sa venue, véritable commencement. Mais, en allant plus loin, si le sixième jour de la création correspond au 1^{er} Tichri, cela signifie que son premier jour, début concret de cette création, tombe... le 25 Elloul. En d'autres termes, ce Chabbat, il nous est donné de revivre ce moment littéralement fabuleux où, la bonté de D.ieu se déversant sur l'univers en devenir, Il le crée.

Il est clair que chacun est concerné par cet événement qui dépasse les considérations de temps et d'espace pour embrasser le cadre même de notre existence. En regardant cette date, apparemment anodine, nous nous trouvons replongés dans un impensable début de toutes choses, quand le Créateur donne place à la création. C'est presque le début de l'Histoire... Certes, celle-ci ne prendra pleinement forme qu'à Roch Hachana, avec la création concrète de l'homme, mais elle est déjà là en potentiel et nous sommes les héritiers et les continuateurs de ce processus.

A quelques pas des fêtes solennelles qui nous attendent au-devant de nous, il faut approfondir la conscience que ces jours nous transmettent. Créés par D.ieu dans Son monde, pour y réaliser le but éternel, nous sommes porteurs de beaucoup plus que d'un rêve ou d'un espoir. Nous portons une réalité en marche et, par nos actes de chaque jour, faisons qu'elle se concrétise : la venue de Machia'h.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 19h 19

Sortie : 20h 22

Bordeaux 19.31
Deauville 19.28
Grenoble 19.06
Lille 19.15

Lyon 19.09
Marseille 19.08
Montpellier 19.14
Nancy 19.03
Nantes 19.35

Nice 19.00
Rouen 19.23
Strasbourg 18.57
Toulouse 19.23



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT NITSAVIM-VAYELEKH

A partir du dimanche 22 septembre 2024 Pose des Téfilines : 6h 36 Heure limite du Chema : 10h 40 Molad : jeudi 3 oct. à 3h 21 mn et 13 'Halakim Roch Hachana : jeudi 3 et vendredi 4 oct. 2024

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Confondre le Satan

Une des explications proposées par un élève de Rachi (le Ma'hor de Vitry) stipule que nous cherchons à confondre le Satan, l'ange accusateur, qui attend Roch Hachana pour présenter toutes nos fautes devant les tribunaux célestes. En ne proclamant pas publiquement à la synagogue l'arrivée du nouveau mois et ses fêtes, nous empêchons le Satan de savoir quel jour tombe Roch Hachana. Pour mieux comprendre cette explication, il faut préciser que le Satan, contrairement aux conceptions erronées provenant de sources non juives, est un agent spirituel, un ange comme les autres, dont la tâche malheureuse (bien qu'elle lui soit assignée par D.ieu) consiste à distribuer les jugements et de servir d'obstacle au Peuple juif. De ce fait, il est en phase avec les énergies spirituelles générées à certains moments de l'année, tout comme les autres anges. Il serait donc naturel que le Satan perçoive l'approche de Roch Hachana. Cependant, les énergies divines générées à chaque fête dépendent de nos actions humaines visant à les rendre plus visibles et prononcées. En l'absence d'annonce préalable de notre part, le Chabbat avant Roch Hachana, ces énergies spirituelles restent si subtiles que le Satan ne se rend pas compte de l'imminence de Roch Hachana.

Roch Hachana est donc décrit dans le livre des Psaumes comme la fête qui est « cachée ». Cela signifie que les énergies spirituelles de Roch Hachana sont très subtiles et ne sont perçues que par nous-mêmes, le Peuple juif, et non par le Satan.

La bénédiction de D.ieu

Le Baal Chem Tov, fondateur du mouvement 'hassidique, dont l'anniversaire a été récemment célébré le 18 Elloul, a

donné l'explication suivante concernant la coutume de ne pas bénir le mois de Tichri :

Le septième mois (Tichri), premier des mois de l'année, est béni par D.ieu Lui-même, lors du Chabbat Mevare'him, le dernier Chabbat du mois d'Elloul. Avec cette bénédiction (celle de D.ieu pour le septième mois), Israël bénit les autres mois onze fois par an.

Le Baal Chem Tov ajoute que le contenu de la bénédiction de D.ieu se trouve encapsulé dans la déclaration d'ouverture de la Paracha Nitsavim : « Atem Nitsavim Hayom Koule'hem », « vous êtes tous debout aujourd'hui ». Ce jour fait référence à Roch Hachana, le jour du jugement. Cependant, vous restez fermement debout, ce qui signifie que vous serez justifiés dans le jugement.

Le Chabbat précédant Roch Hachana, nous lisons la Paracha Nitsavim, qui est la bénédiction de D.ieu pour le Chabbat de la bénédiction du septième mois. Ce septième mois (Tichri) est lui-même comblé et, à son tour, il comble tout Israël d'une abondance de biens pour l'année future.

L'idée sous-jacente aux paroles du Baal Chem Tov implique que le moyen d'obtenir la bénédiction de D.ieu pour la nouvelle année repose sur l'unité juive. Ainsi, dans le verset évoquant notre position ferme, il est dit « vous tous, devant l'Éternel votre D.ieu, vos chefs, vos tribus, vos anciens... et l'étranger qui est dans votre camp, du fendeur de bois jusqu'au puits d'eau ».

En énumérant toutes ces catégories de Juifs, des plus éminents et influents aux (apparemment) moins importants, l'implication est claire : la manière de garantir notre victoire face au jugement de D.ieu est de réaliser que toutes les classes de Juifs sont inextricablement liées et forment une unité organique.

En nous tenant ensemble avec la compréhension que nos différences s'unissent pour former une nation juive complète, D.ieu nous accordera certainement une année marquée par l'unité et l'harmonie. En effet, cette unité nous rendra encore plus réceptifs à la bénédiction ultime et à la victoire dans le jugement : la véritable et complète Rédemption, par notre juste Machia'h.



LA CENTRALE DU DEBOUCHAGE
MICHAEL BARANES
lacentraledudebouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE
- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience
07.60.14.26.26



BOVINI
'Halak Beth Yossef - Che'hita Loubavitch

BŒUF - VEAU
Viande de qualité **AGNEAU**
VOLAILLE - DINDE
GLACES

NOUVEAU !! livraison en IDF
57 rue d'Hautpoul - 75019 Paris
www.bovini19.com
07 52 05 03 23

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 22 SEPTEMBRE - 19 ELLOUL

Mitsva positive n° 57: Ce commandement a été ordonné à l'intention de celui qui a été empêché d'offrir la première offrande pascale, afin qu'il sacrifie la deuxième offrande pascale.

Mitsva positive n° 56: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de consommer l'agneau dans la nuit du 15 Nissan, dans des conditions précises: il doit être grillé, consommé dans une même maison, il doit être mangé accompagné de pain azyme et d'herbes amères.

Mitsva positive n° 58: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de manger la chair du deuxième sacrifice pascal la nuit du 15 Iyar accompagnée d'azymes et d'herbes amères.

• LUNDI 23 SEPTEMBRE - 20 ELLOUL

Mitsva négative n° 125: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer le sacrifice pascal à demi-cuit ou bouilli dans l'eau, mais seulement rôti au feu.

Mitsva négative n° 123: Il nous est interdit de transporter aucun morceau du sacrifice pascal de l'endroit où l'on s'est rassemblé pour le consommer.

Mitsva négative n° 128: C'est l'interdiction qui nous a été faite de convier un apostat juif à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 126: C'est l'interdiction qui nous a été faite de convier un habitant étranger à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 127: Il est interdit à un incirconcis de consommer l'agneau pascal.

Mitsva négative n° 121: Il nous est interdit de rompre un os du sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 122: C'est l'interdiction qui nous a été faite de rompre un os du deuxième sacrifice pascal.

• MARDI 24 SEPTEMBRE - 21 ELLOUL

Mitsva négative n° 117: C'est l'interdiction qui nous a été faite de ne laisser aucune viande quelconque de l'agneau pascal jusqu'au matin, c'est-à-dire jusqu'au matin du 15 Nissan.

Mitsva négative n° 119: Il nous est interdit de garder la viande du deuxième sacrifice pascal jusqu'au matin.

Mitsva négative n° 118: Il nous est interdit de garder la viande de la Haguiga offerte le 14 Nissan jusqu'au troisième jour.

Mitsva positive n° 53: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous présenter devant l'Éternel durant les fêtes et d'offrir un holocauste.

Mitsva positive n° 52: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de monter vers le Temple trois fois par an.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

ESSAYER TOUTES LES SEGOULOT

Ils s'appellent David et Myriam. Mariés depuis plusieurs années, ils n'avaient toujours pas d'enfants.

Ils avaient consulté de nombreux médecins, s'étaient soumis à toutes sortes d'examen et procédures médicales complexes, fatigantes, onéreuses mais... en vain. Ils avaient fait appel à toutes sortes de Rabbins, s'étaient recueillis sur toutes les tombes de Tsadikim, s'étaient renseignés sur toutes les prières et Segoulot possibles... On leur avait conseillé de lire plusieurs fois tel Psaume, d'allumer tant et tant de bougies à certains moments...

Un jour, quelqu'un leur expliqua l'importance de la Haftara du premier jour de Roch Hachana : ce texte raconte la naissance du prophète Chmouel (Samuel) après que sa mère 'Hanna soit restée stérile durant de longues années. « Le jour de Roch Hachana, ajoutait-il, le responsable de la synagogue « vend » aux enchères le mérite d'être appelé à la Torah le dernier et d'avoir ainsi le privilège de lire la Haftara. Celui qui acquiert ce mérite, Dieu sait comment le récompenser ! ».

Oui mais voilà : les enchères pouvaient monter très haut. David en discuta avec son épouse et celle-ci l'encouragea : « A quoi nous sert notre argent si nous n'avons pas d'enfants ? Voilà une Segoula que nous n'avons encore pas essayée et il ne faut pas la laisser passer ! Accepte le défi, quel que soit le prix !

Le grand jour de Roch Hachana arriva. Les enchères commencèrent d'emblée très

haut : 1000, 5000, 10 000... David persistait, renchérisait de son mieux : les enfants jubilaient devant cette animation soudaine, les fidèles suivaient avec intérêt, se demandant jusqu'où les protagonistes seraient prêts à proposer pour la dernière montée à la Torah. Finalement, David emporta la mise avec 25 000 dollars, une somme colossale mais il était heureux d'approcher enfin de son but. On commença la lecture. Juste après la sixième montée, un inconnu s'approcha de David : « Je sais que vous avez acheté cette montée mais j'ai un grand service à vous demander : Voilà ! Cette semaine, il y aura le Yahrzeit (l'anniversaire du deuil) de mon père et, selon la coutume, je dois monter à la Torah. Mais mon frère est déjà monté en quatrième ! D'après la Hala'ha, deux frères ne doivent pas monter à la Torah l'un après l'autre : pouvez-vous me laisser monter maintenant à la Torah afin que je puisse respecter mon père comme il se doit ? ».

Comment auriez-vous réagi à la place de David ? Il aurait pu expliquer sa situation, demander à cet homme d'aller prier dans une autre synagogue, lui reprocher de s'y prendre au dernier moment...

Mais non.

David accepta sans hésiter et laissa sa place à cet inconnu, un Juif qui semblait tout-à-coup tellement attaché aux traditions même s'il n'en avait pas vraiment le « look »...

En-haut, dans la galerie des dames, Myriam regardait sans comprendre ce qui se pas-

sait, elle retenait ses larmes et tentait de se concentrer sur les mots du Ma'hzor (le livre de prières). Elle avait accepté que son mari paye une somme considérable et un inconnu venait de prendre cette place tant convoitée... Il faudrait donc attendre encore un an pour tenter cette Segoula...

Après l'office, David expliqua à son épouse ce qui s'était passé et conclut : « Après tout, nous n'avons pas encore essayé la Segoula de l'amour du prochain. En permettant à cet homme d'accomplir la Mitsva de respecter ses parents, nous avons peut-être acquis le droit d'être nous aussi bientôt respectés en tant que parents... ». Myriam hochait la tête et approuva la décision de son mari.

L'année suivante, le même inconnu se présenta dans la synagogue et s'approcha de David pour s'excuser :

- Je ne savais pas... On m'a expliqué, on m'a fait comprendre que je me suis très mal conduit l'année dernière ! Je suis prêt à payer tout ce qu'il faudra pour que tu puisses monter à la Torah en sixième et ainsi, lire la Haftara de Hanna !

- Ce n'est pas la peine, le rassura David avec un grand sourire. Nous avons essayé toutes les Segoulot mais nous avons encore à essayer la Segoula d'Ahavat Israël, l'amour du prochain, l'amour gratuit, même envers un inconnu. Le mois dernier, ma femme a donné naissance à des jumeaux...

Rav Shneur Ashkenazi

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

CHAQUE PRIÈRE EST UN PROGRÈS

Pour la Délivrance du Peuple juif, une Délivrance éternelle qui ne sera suivie d'aucun autre exil, nous devons augmenter nos prières, les premières et les dernières générations. Les prières des premières générations aideront celles des dernières générations.

Ce sera plus facile pour les dernières générations qui sont plus proches de la Délivrance finale. Leurs prières seront plus acceptées que celles des premières générations. Puisque le sujet est si important, il doit y avoir une abondance de prières, génération après génération, afin que les prières pour la Délivrance soient acceptées.

(d'après Beth Elokim LéHamabit, Porte de la prière, chap. 17) H.N.

Etude du RAMBAM

• MERCREDI 25 SEPTEMBRE – 22 ELLOUL

Mitsva positive n° 54: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous réjouir lors des fêtes et d'offrir des sacrifices rémunérateurs (Chelamim).

Mitsva négative n° 156: Il nous est interdit de monter en pèlerinage sans apporter avec nous un sacrifice destiné à être offert au Temple.

Mitsva négative n° 229: Il nous est interdit d'abandonner les Lévitim en retenant, en tout ou partie, la part qui leur est due et la joie qui doit leur être procurée à l'occasion des fêtes de pèlerinage.

Mitsva positive n° 16: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de rassembler tout le peuple le deuxième jour de la fête de Souccot à la fin de chaque septième année.

Mitsva positive n° 79: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de sanctifier les premiers-nés, c'est-à-dire de les séparer des autres bêtes et de les remettre au Cohen.

• JEUDI 26 SEPTEMBRE – 23 ELLOUL

Mitsva négative n° 144: Il est interdit à un Cohen

de consommer la chair du premier-né d'un animal lorsqu'il est sans défaut en dehors de Jérusalem. Il est également interdit à une personne non Cohen d'en consommer quel que soit l'endroit où elle se trouve.

Mitsva négative n° 108: C'est l'interdiction qui nous a été faite de racheter le premier-né du bétail pur.

• VENDREDI 27 SEPTEMBRE – 24 ELLOUL

Mitsva positive n° 78: Il s'agit du commandement nous incombant de prélever le dixième de toutes les bêtes pures nées dans l'année, d'offrir leur graisse et leur sang sur l'Autel et d'en manger le reste à Jérusalem.

• SAMEDI 28 SEPTEMBRE – 25 ELLOUL

Mitsva négative n° 109: C'est l'interdiction de vendre la dîme du bétail de quelque manière que ce soit.

Mitsva positive n° 69: Il s'agit du commandement incombant à chaque particulier qui a commis involontairement une faute parmi celles considérées comme graves d'apporter un sacrifice expiatoire.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LES SELI'HOT ?

Les Seli'hot sont des prières de supplications qui rappellent les besoins de l'homme mais aussi sa petitesse et ses faiblesses. En récitant les Seli'hot, le Juif procède à une introspection approfondie qui lui permet d'aborder la nouvelle année avec la crainte, l'humilité mais aussi l'assurance et la joie requises.

Dans les communautés ashkénazes et hassidiques, on commence à réciter les Seli'hot à partir du samedi soir précédant (d'au moins quatre jours) la fête de Roch Hachana : **cette année, samedi soir 28 septembre 2024 vers 1 heure 30**. Puis on dit les Seli'hot, à partir du lundi 30 septembre jusqu'au mercredi 2 octobre 2024 inclus, avant la prière du matin. On aura au préalable récité les « bénédictions du matin » ainsi que les bénédictions de la Torah.

On s'efforcera de lire les Seli'hot en présence de dix hommes adultes (plus de treize ans) afin de pouvoir prononcer le Kaddich.

Si possible, on reste debout pendant les Seli'hot, au moins lorsqu'on prononce les « Treize Attributs de Miséricorde » et le « Vidouy » (confession des fautes). Celui qui ne prie pas avec un Minyane (dix hommes) ne prononce ni les « Treize Attributs » ni les prières en araméen.

L'officiant s'enveloppe d'un « Talit » (châle de prière). S'il fait encore nuit, il ne prononcera pas la bénédiction : il serait alors préférable qu'il emprunte un Talit à un ami ou à la synagogue.

L'endeuillé (durant les sept premiers jours) ne sort pas de chez lui et ne peut donc aller à la synagogue pour les Seli'hot, excepté la veille de Roch Hachana (mercredi 2 octobre) où les Seli'hot sont particulièrement longues. **F.L.**

Souccah en kit «Nina»

-10%

code : SIDRA10



h&j Habitat et Jardin.com



Montage facile



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
- **NOUVEAU** CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Orpi Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
350 rue des Pyrénées - Paris 20^e

3 Agences à votre service
Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

Comme chaque année, le Beth Loubavitch
est à votre disposition
pour procéder gracieusement aux

SONNERIES DU CHOFFAR DE ROCH HACHANA

auprès des personnes âgées, malades,
hospitalisées ou autres

N'attendez pas la dernière minute,
contactez-nous au

01 45 26 87 60

pour nous communiquer vos coordonnées

BIJOUTERIE - JOAILLERIE

MERGUI
PARIS

3 ADRESSES À PARIS

27, rue du Faubourg

Montmartre - 9^e

31, rue des Plantes - 14^e

69, rue Manin - 19^e

contactez-nous

06 59 89 26 99

mergui.paris

ARIEMERGUI.COM

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing

Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique

(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99

☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr



Maintien & Aide
à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**

LOUBAVITCH EN ACTION

Des milliers d'enfants ont participé cet été dans les centres aérés de Paris et sa région, encadrés par des moniteurs et monitrices. Le programme pédagogique agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, a permis des activités enrichissantes, ludiques et éducatives.

GAN ISRAËL



SÉMINAIRE D'ÉTUDE



Pour les jeunes gens et familles :

En août, un programme d'été complet a été organisé à la station des Deux Alpes pour les jeunes gens étudiants et les familles, avec des enseignements et des animations pour tous.

Sur place, un large choix de restaurants et un rayon cacher important ont été mis à disposition pour satisfaire tous les vacanciers.

Pour les jeunes filles :

Cet été, un séminaire exceptionnel pour jeunes filles a été organisé à la montagne, offrant un programme riche et extraordinaire alliant étude et découvertes.

PUBLICATIONS POUR LA NOUVELLE ANNÉE



Comme chaque année à l'approche de la nouvelle année, un guide de Tichri tiré à 150.000 exemplaires et un calendrier pour les horaires de Chabbat en magnet ont été édités. Une édition spéciale de la Sidra de la semaine est prévue pour Roch Hachana et Yom Kippour.

LE COMPLEXE SCOLAIRE BETH HAYA MOUCHKA



Pour la 27^{ème} année, le complexe scolaire Beth Haya Mouchka a ouvert ses portes, accueillant un nombre croissant d'enfants, de la crèche à la Terminale. Pour mieux répondre à cette hausse d'effectif et le bien des élèves, des rénovations ont été effectuées, du nouveau mobilier installé et un car de ramassage scolaire a été acquis. Renouvellement total du parc de photocopieurs.

PRÉSIDENT ITS'HAK HERZOG



Lors d'une visite officielle du Président d'Israël, Its'hak Herzog, une réception a été organisée par le CRIF.

Le Rav Mendel Azimov, Président du Beth Loubavitch, faisait partie de la délégation accompagnant le Président

TALMUD TORAH LOUBAVITCH

en Ile-de-France - 2024/2025

Le dimanche matin, vos enfants, garçon ou fille, recevront l'éducation juive dont ils ont besoin.
Un programme complet de Judaïsme, comprenant la préparation à la Bar Mitsva,
leur sera dispensé par des enseignants qualifiés.

LISTE DES CENTRES DE TALMUD TORAH

PARIS 1^{er}

M. ASSERAF Lévi 06 51 22 06 87

PARIS 3^e

M. NADJAR JONATHAN 07 54 53 27 48

PARIS 7^e

M. MERGUI Yossi 06 22 03 33 07

PARIS 8^e

M. TOUBOUL Chemouel 06 66 67 96 71

PARIS 10^e

M. HALIMI Chalom 06 20 47 23 75

PARIS 11^e

Mme Arnauve 06 50 02 59 55

PARIS 12^e

M. OHAYON Shmouel 06 52 23 27 55

PARIS 13^e

M. ASSOULINE 'Haïm 06 20 87 35 05

PARIS 14^e

M. MERGUI Chalom 06 01 78 23 39

PARIS 15^e

- 62 rue Sébastien Mercier

M. DJIAN Yossef Y. 06 63 55 15 55

- 2 rue d'Arsonval

Mme Marciano 0615495676

PARIS 16^e

- Mme Hertz 06 64 38 61 98

- 4 rue Girodet

Mme Hourï 06 60 37 41 15

PARIS 17^e

Mme ELBAZ 06 50 07 01 40

PARIS 18^e

Mme TOUBOUL 06 69 37 90 83

PARIS 19^e

- 142 rue Haxo

M. OUAKI Israël 06 12 22 88 26

- 59 bis av de Flandre

M. GABAY Daniel 06 13 99 62 21

PARIS 20^e

- 93, rue des Orteaux

M. ATLAN David 06 62 62 17 82

- 17 rue de la Plaine

M. ATLAN David 06 62 62 17 82

- 82 rue des Couronnes

Mme BELHASSEN 06 61 20 81 67

77 - PONTAULT COMBAULT

Mme AMAR 06 21 33 51 95

78 - HOUILLES

Mme CHAOUAT 06 67 78 11 55

78 - LA CELLE S. CLOUD

Mme ALLOUCHE 07 86 26 96 61

78 - MAISONS LAFFITTE

M. SARFATI Lévi 06 64 38 03 96

78 - MONTIGNY LE BRETONNEUX

M. NISENBAUM Mendel 06 22 83 55 82

78 - POISSY

M. KATAN Réouven 06 14 94 11 06

78 - S. GERMAIN EN LAYE

Mme SEBAG 06 19 58 43 09

91 - EVRY

Mme SEBAG 06 51 79 53 07

91 - LONGJUMEAU

Mme CELNIK 06 49 52 79 42

91 - PALAISEAU

Mme ZERBIB 06 13 28 88 67

91 - SAVIGNY SUR ORGE

M. NARBONI Tsémah 06 12 12 22 46

92 - ASNIERES - BOIS COLOMBES

Mme GERSHOVITZ 06 87 69 92 91

92 - CHATILLON

M. MIMOUN Tsion 07 63 14 91 35

92 - CHAVILLE

Mme BENECH 06 60 25 52 42

92 - GARCHES - S. CLOUD

M. ZEKRI Mendy 06 12 26 57 69

92 - LEVALLOIS

Mme ELBAZ 06 02 23 76 47

92 - MONTROUGE

Mme MIMOUN 06 64 48 64 33

92 - NANTERRE

Mme NACCACHE 06 50 07 37 28

92 - RUEIL MALMAISON

M. TOUBOUL Mendel 06 76 06 93 54

92 - SCEAUX

Mme MIMOUN 06 06 77 27 73

92 - SEVRES

M. FRAENKEL Mendy 06 13 87 11 97

92 - SURESNES

M. OUAKI Menahem 06 26 68 42 58

93 - AUBERVILLIERS

M. GANSBURG Binyamin 06 59 98 07 70

93 - BOBIGNY

M. TEICHTAL Chneur 0767916852

93 - LES LILAS

Mme SARFATI 06 61 50 35 47

93 - PAVILLONS SOUS BOIS

M. BEN NEPHTALI David 07 67 08 97 29

93 - NOISY LE GRAND

M. BENCHETRIT Tsémah 06 49 83 18 45

93 - ROMAINVILLE

Mme SEBAG 06 17 22 63 94

93 - VILLEPINTE

M. BISMUTH Yossef 06 63 65 33 45

94 - ALFORTVILLE

- 1 rue Blanche

M. FELDSTEIN 'Haïm 06 13 30 68 81

- 30 quai d'Alfortville

M. SCHOUKROUN Menaché 06 16 50 50 17

94 - ARCUEIL

Mme GOLDBERG 06 95 39 84 55

94 - BRY SUR MARNE

M. ASSERAF Israël 06 20 69 24 72

94 - BONNEUIL SUR MARNE

M. ALTABA Yossi 06 65 73 41 30

94 - CHOISY LE ROI

Mme BENSOUSSAN 06 21 82 18 57

94 - CRÉTEIL

M. MELLUL Michael 06 50 97 35 28

94 - JOINVILLE LE PONT

Mme MOATY 06 21 69 65 04

94 - LA QUEUE EN BRIE

Mme EDELMAN 06 24 79 38 43

94 - NOGENT SUR MARNE

M. LASRY Mendy 06 49 40 08 76

94 - S. MANDÉ

- 19 rue du Cdt René Mouchotte

M. ALTABA Itshak 06 95 27 75 25

- 48 rue S. Marie

M. Elezam H. 07 68 77 98 71

94 - VILLEJUIF

M. ZERBIB Lévi 06 50 93 01 38

94 - VINCENNES

Mme Gabison 06 61 77 52 53

94 - S. MAUR

Mme DROOKMAN 06 19 61 41 94

94 - VILLENEUVE S. GEORGES

M. LUBECKI Schnéor 06 13 83 31 05

95 - DOMONT

M. ALTABA 'Haïm 06 24 17 81 00

95 - GOUSSAINVILLE

M. HABIB David 07 81 27 63 16

95 - MONTMAGNY - GROSLAY

Mme SITBON 06 26 31 63 52

95 - S. BRICE SOUS FORÊT

M. AMRAM Chalom 06 61 99 59 74

95 - S. GRATIEN

Mme ABRAHAMI 06 29 23 52 27

95 - SOISY SOUS MONTMORENCY

M. ABRAHAMI Dov 06 50 05 77 74

95 - VILLIERS-LE-BEL

M. DARDOUR Avraham 06 41 32 08 78

Possibilité d'inscription
en cours d'année